

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°228

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 40

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 NOVEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 21 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19 heures sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Patrick LE HYARIC

Monsieur Pascal BEAUDET

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Thérèse MBONDO

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action
Sanitaire Social Habitat Logement/Service Habitat Précaire et
Logement Transitoire

**OBJET : Approbation de la convention attributive de subvention pour
l'accompagnement social des ménages accueillis sur le site d'hébergement
transitoire du 52, rue Saint-Denis à Aubervilliers**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-1 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'engagement de la municipalité à favoriser la recherche de solutions de logement pour les ménages concernés par des opérations de lutte contre l'habitat indigne et relevant d'urgence sociale ;

Considérant la coordination du projet susvisé entre la Ville, l'Etat et le prestataire en charge de la gestion du site sis 52 rue Saint-Denis et de l'accompagnement des ménages, l'association ALTEALIA, suite à l'attribution à cette dernière d'un marché public pour un montant annuel de 124 770 euros, courant jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant l'apport par l'Etat à la Ville d'une subvention de 45 400 euros pour soutenir le projet depuis son début, via une convention attributive de subvention annuelle ;

Considérant qu'en contrepartie, l'Etat dispose de 50% du contingent de logements ;

Considérant que pour l'année 2019, il a été demandé à l'Etat de contribuer à hauteur de 50% du financement pour ce type de dispositif (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale), soit 62 385 euros.

Adoption à l'unanimité par 46 pour

DELIBERE :

APPROUVE la convention attributive de subvention entre la Ville d'Aubervilliers et l'État, pour l'accompagnement social des ménages accueillis sur le site d'hébergement transitoire du 52, rue Saint-Denis à Aubervilliers

AUTORISE la Maire à signer la dite convention

Reçu en préfecture le : 23/11/18
Publié le : 23/11/18
Certifiée exécutoire : 23/11/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Leila TLILI

